Nations Unies S/PV.5762



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5762e séance

Vendredi 19 octobre 2007, à 10 heures

New York

Président :	M. Christian	(Ghana)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Pérez
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2007/576)

07-55340 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2007/576)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/576, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité, rappelant ses déclarations antérieures sur la Guinée-Bissau et ayant examiné le dernier rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies, pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2007/576), réaffirme son appui aux efforts qui continuent d'être déployés pour y consolider la paix.

Le Conseil note avec une profonde inquiétude la menace que représente le trafic de stupéfiants et d'êtres humains, qui risque de remettre en cause les acquis non négligeables de l'état de droit et de la gouvernance démocratique et transparente. Il note par ailleurs que le danger que représente le trafic de stupéfiants en Guinée-Bissau peut avoir des conséquences négatives dans la région et au-delà.

Le Conseil est particulièrement préoccupé par la sécurité des responsables bissau-guinéens occupés à lutter contre le trafic de stupéfiants et le crime organisé. Il demande donc au Gouvernement, dûment appuyé en cela pour la communauté internationale, de prendre des mesures concertées afin d'assurer la sécurité de ces responsables.

Le Conseil se félicite de la décision prise par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'organiser, dans le courant de l'année, une conférence régionale sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, afin d'arrêter un plan d'action régional pour s'attaquer à ce problème. Il demande que soient examinés d'urgence les moyens par lesquels le système des Nations Unies pourrait améliorer l'appui qu'il offre à la Guinée-Bissau dans sa lutte contre le trafic international de stupéfiants et le crime organisé. Il souligne qu'il est essentiel de contenir et de repousser la menace que représente ce trafic pour l'entreprise de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et insiste en particulier sur l'importance du rôle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Il prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question dès que possible. Il se félicite par ailleurs de l'initiative prise d'organiser à Lisbonne, en décembre 2007, une conférence internationale sur le trafic de stupéfiants en Guinée-Bissau.

Le Conseil se déclare également préoccupé par la fragilité de la démocratisation en Guinée-Bissau, ainsi que par la crise économique et sociale persistante.

Le Conseil se félicite de la perspective de l'organisation d'élections législatives en 2008 et demande à toutes les couches de la société bissau-guinéenne de veiller à ce que ces élections

se déroulent dans l'ordre et la paix. Il demande également à la communauté internationale de fournir l'appui logistique et technique nécessaire pour garantir la bonne organisation du scrutin dans le respect des échéances.

Le Conseil se félicite aussi de l'amélioration du dialogue entre le Gouvernement bissau-guinéen et les institutions de Bretton Woods et demande instamment au Gouvernement de continuer à honorer ses engagements en ce qui concerne la responsabilité budgétaire, la réforme du secteur de la justice et la bonne gouvernance. Il se félicite encore de l'assistance fournie à la Guinée-Bissau par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union européenne et la Banque mondiale, et les encourage à renforcer leur solidarité agissante avec le pays.

Le Conseil encourage les autorités bissau-guinéennes à honorer l'engagement qu'elles ont pris de réformer le secteur de la sécurité. Il prend acte de l'annonce faite par l'Union européenne et la CEDEAO de dégager des ressources pour appuyer cette entreprise.

Le Conseil souligne qu'il est essentiel d'adopter une approche intégrée concernant le règlement de la situation complexe et multidimensionnelle à laquelle est confrontée la Guinée-Bissau, et prie le Secrétaire général de lui présenter des propositions sur la meilleure manière dont les Nations Unies pourraient fournir une assistance effective, intégrée et globale aux efforts nationaux, afin de contribuer à stabiliser durablement le pays.

Le Conseil prend acte de la lettre du Premier Ministre de la Guinée-Bissau demandant que la situation en Guinée-Bissau soit inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et exprime son intention d'examiner cette demande à titre prioritaire.

Le Conseil réaffirme que la paix et la stabilité en Guinée-Bissau sont essentiels pour la paix et la sécurité de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Il souligne l'importance d'envisager le règlement des problèmes auxquels le pays est confronté dans sa dimension régionale et, dans ce contexte, se félicite du rôle joué par l'Union africaine, la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise dans l'entreprise de consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Le Conseil approuve et loue le rôle important joué par le Représentant du Secrétaire général et le personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, ainsi que par l'équipe de pays des Nations Unies dans le sens de la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'état de droit, et exprime sa satisfaction de leurs activités.

Le Conseil continuera à examiner activement la situation en Guinée-Bissau. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/38.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.